



01

3 h

Respecter les principes de la République

Les mêmes droits, la même dignité.

Relier les valeurs républicaines à l'accueil, aux contrôles et aux décisions du quotidien.

FICHE 08 • COURS ESSENTIEL

République et non-discrimination

Critère pertinent ou discriminatoire ?



Pertinent

Droit d'accès, rendez-vous, comportement observé.



À écarter

Origine supposée, religion ou autre critère prohibé.

LE PRINCIPE

La République repose notamment sur la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. Ses symboles comprennent le drapeau tricolore, la devise et l'hymne national. L'État de droit signifie que l'action de chacun, y compris celle des autorités, s'inscrit dans des règles contrôlables. Dans le métier, ces principes se traduisent par le respect de la dignité, de la liberté de conscience et de l'égalité de traitement.

DANS LA PRATIQUE

L'égalité de traitement ne signifie pas ignorer les besoins d'une personne. Une adaptation d'accueil peut être nécessaire pour rendre une procédure accessible. En revanche, une décision défavorable fondée sur un critère discriminatoire ne devient pas licite parce qu'elle est habituelle sur le site.

Une différence de traitement doit être justifiée par la situation, pas par un préjugé.

FICHE 09 - COURS ESSENTIEL

Laïcité et égalité au poste

Distinguer conviction personnelle et règle professionnelle.



Liberté de conscience

Croire, ne pas croire ou changer de conviction.



Égalité

Une règle d'accès justifiée et appliquée sans discrimination.



Respect

Des paroles et des gestes qui préservent la dignité.

Appliquer une règle pertinente

La laïcité protège la liberté de conscience et organise la neutralité de l'État. Elle n'autorise pas l'agent privé à interdire, de sa propre initiative, une conviction ou une tenue au public. Les restrictions éventuelles doivent avoir un fondement applicable au lieu et à la situation.

UNE SITUATION EXPLIQUÉE

Un responsable demande de contrôler davantage certaines personnes à cause de leur origine supposée. L'agent ne transforme pas cette demande en consigne. Il applique des critères objectifs liés au risque et signale l'instruction à sa hiérarchie.

Un besoin d'adaptation lié au handicap se traite avec la personne, sans l'humilier et sans présumer de ses capacités.

FICHE 12 · COURS ESSENTIEL

Les missions de la sécurité privée

Deux cadres à distinguer



Sécurité privée

Surveillance et gardiennage dans le cadre autorisé.



Police et gendarmerie

Missions de puissance publique prévues par la loi.

LE PRINCIPE

La surveillance humaine vise à protéger les personnes et les biens dans un périmètre défini. L'agent observe, prévient, contrôle les accès autorisés, alerte et rend compte. Il travaille dans une organisation contractuelle, sous la responsabilité de son employeur. Le donneur d'ordre exprime un besoin de sécurité ; il ne peut pas attribuer à l'agent des pouvoirs que la loi ne prévoit pas.

DANS LA PRATIQUE

Un agent protège un périmètre et des personnes dans le cadre d'une mission définie. Sa tenue, son expérience ou les attentes du client n'ajoutent pas de pouvoirs. Pour choisir une action, commencez par identifier sa mission, le lieu et le fondement légal applicable.

Un contrat de sécurité ne crée jamais un pouvoir de police.

FICHE 15 · COURS ESSENTIEL

Vie privée et données personnelles

Le cycle d'une donnée



Collecter

Seulement ce qui est nécessaire.



Utiliser

Pour la finalité et les personnes autorisées.



Conserver puis supprimer

Selon la durée et les règles applicables.

LE PRINCIPE

Un nom, une plaque d'immatriculation, une image identifiable ou une information de badge sont des données personnelles. Leur utilisation doit correspondre à une finalité définie et à une base juridique appropriée. L'agent ne décide pas librement d'en collecter davantage. Il applique le dispositif autorisé, informe selon les modalités prévues et protège les accès. La CNIL contrôle le respect des règles de protection des données.

DANS LA PRATIQUE

Une donnée personnelle permet d'identifier directement ou indirectement quelqu'un. Un horaire associé à un badge peut donc être concerné même sans photographie. Collecter moins d'informations, limiter les accès et respecter la durée prévue réduisent les atteintes inutiles à la vie privée.

Une information accessible au poste ne devient pas une information partageable à tous.

FICHE 18 · COURS ESSENTIEL

Flagrance et appréhension

Articuler les articles 53 et 73 du code de procédure pénale.



Les faits

Une infraction constatée dans les conditions de la flagrance.



Le cadre

Crime ou délit flagrant puni d'emprisonnement.



La finalité

Présentation à l'OPJ le plus proche, sans délai injustifié.

La flagrance ne se présume pas

L'article 53 vise notamment l'infraction qui se commet ou vient de se commettre, ainsi que certaines situations très proches des faits, étayées par des indices. Une rumeur, une attitude inhabituelle ou un simple refus de contrôle ne suffisent pas à conclure.

Une faculté strictement encadrée

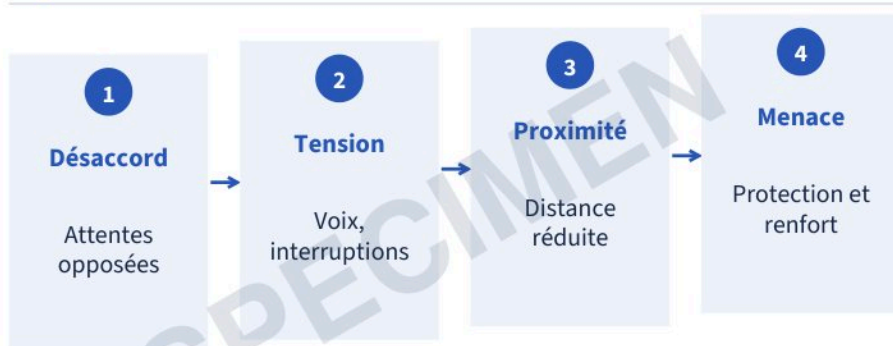
L'article 73 ouvre une faculté d'appréhension à toute personne. L'APS n'obtient pas un pouvoir d'enquête, d'interrogatoire ou de punition. L'appel rapide aux forces de l'ordre et la sécurité des personnes orientent la décision ; toute contrainte doit rester nécessaire et proportionnée.

Ne jamais enfermer une personne pour lui faire avouer, obtenir un paiement ou attendre une décision commerciale.

FICHE 22 • COMPRENDRE EN IMAGES

Comprendre l'escalade d'un conflit

Repérer l'escalade assez tôt



Ces signes ne forment pas une progression automatique : réévaluer la situation.

Agir sur ce qui reste maîtrisable

L'agent peut agir sur ses mots, son rythme, sa position et les solutions proposées. Expliquer l'attente et offrir une option réelle aide à sortir de l'impasse. Une exception impossible détruit la confiance. La désescalade reste compatible avec la protection des personnes ; elle n'impose pas de rester exposé.

UNE SITUATION EXPLIQUÉE

« Vous n'entrez pas » ferme l'échange sans explication. « Votre contact doit confirmer l'accès ; je l'appelle et vous pouvez attendre ici » rend la suite compréhensible. Si la personne commence à menacer ou bloque une issue, l'agent ne poursuit pas indéfiniment la discussion : il réévalue le risque et demande du soutien.

La prévention du conflit commence souvent avant le premier échange, par une signalétique lisible, une attente organisée et des règles cohérentes entre agents.

FICHE 23 · COURS ESSENTIEL

Observer sans étiqueter

Décrire avant d'interpréter



Fait observable

La personne hausse la voix et serre les poings.



Jugement

« C'est quelqu'un de dangereux par nature. »



LE PRINCIPE

L'observation porte sur les paroles, la distance, les gestes, les objets visibles, l'environnement et l'évolution de l'échange. Un comportement doit être interprété avec prudence : difficulté auditive, handicap, anxiété ou incompréhension linguistique peuvent modifier la façon de communiquer. Il n'existe pas de geste unique prouvant une intention violente. Cherchez plusieurs indices et replacez-les dans leur contexte.



DANS LA PRATIQUE

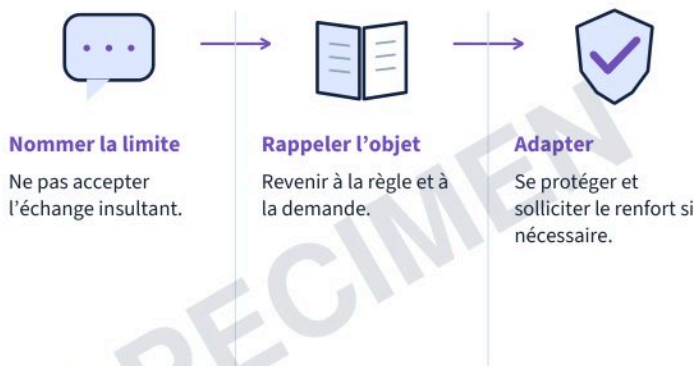
Une observation peut être décrite et vérifiée par quelqu'un d'autre. Une étiquette résume une personne à un jugement. « Il crie et frappe le comptoir » permet d'évaluer le risque ; « il est fou » n'apporte pas cette précision et peut fausser la réponse.

Une appréciation de danger se construit sur des faits, pas sur une apparence.

FICHE 24 • COURS ESSENTIEL

Réagir à une agression verbale

Maintenir une limite professionnelle



LE PRINCIPE

L'agression verbale peut chercher à provoquer une réaction ou traduire une détresse. L'agent garde une voix stable, ne répond pas à l'insulte et recentre sur la demande concrète. Il peut poser une limite : « Je peux vous expliquer la procédure si nous échangeons sans insultes. » Cette phrase ne doit pas devenir un ultimatum dangereux. Observez simultanément les gestes et la distance.

DANS LA PRATIQUE

Répondre à une insulte par une insulte déplace l'échange vers une confrontation personnelle. Poser une limite calme permet de rester centré sur la mission. Si la menace augmente, le dialogue ne doit pas retarder la mise en sécurité ou l'appel au renfort.

Préserver la sécurité est plus important qu'obtenir le dernier mot.

FICHE 28 • COURS ESSENTIEL

Distinguer les différents contrôles

Nommer correctement l'opération



Inspection visuelle

Observer le bagage.



Fouille

Rechercher dans le bagage, avec le consentement requis.



Palpation

Contrôle corporel, sous conditions spécifiques.

LE PRINCIPE

L'inspection visuelle d'un bagage consiste à regarder son contenu présenté. La fouille implique une manipulation et nécessite le consentement du propriétaire dans le cadre prévu par l'article L. 613-2. La palpation est un contrôle externe de la personne, soumis à des conditions particulières. Aucun de ces actes ne doit être confondu avec une fouille corporelle judiciaire ou un pouvoir général de police.

DANS LA PRATIQUE

Les contrôles ne portent pas tous sur le même objet et n'autorisent pas les mêmes gestes. Regarder un bagage, le fouiller et réaliser une palpation sont des opérations distinctes. Le consentement nécessaire à certaines d'entre elles ne dispense jamais de vérifier le cadre légal.

Les mots « inspection », « fouille » et « palpation » désignent des actes différents.

FICHE 30 • COURS ESSENTIEL

Inspecter un bagage

Voir et rechercher : gestes différents



Observer

Lire ce qui est visible lors de l'inspection.



Fouiller

Rechercher dans le contenu selon le cadre et le consentement requis.

LE PRINCIPE

Présentez-vous et expliquez le contrôle. Demandez à la personne de présenter son bagage ouvert selon l'organisation prévue. Observez sans introduire les mains dans un contenu inconnu. La fouille avec manipulation relève du consentement du propriétaire et des règles applicables. L'agent ne doit pas dissimuler la nature de l'acte sous le terme « simple regard » s'il déplace effectivement les objets.

DANS LA PRATIQUE

L'inspection visuelle consiste à regarder ; elle ne doit pas se transformer discrètement en fouille. Expliquer l'opération et laisser la personne effectuer les gestes demandés dans le cadre prévu réduit l'ambiguïté. Une découverte inquiétante impose d'adapter la conduite sans manipuler inutilement l'objet.

Ne mettez pas les mains dans un bagage dont vous ne maîtrisez pas le contenu.

FICHE 33 - COURS ESSENTIEL

Réagir à un refus ou à une découverte

Adapter à ce qui se présente



Refus

Ne pas forcer ;
appliquer le circuit de
refus.



Objet interdit au site

Suivre la procédure
d'accès prévue.



Danger suspecté

Protéger, éviter la
manipulation et alerter.



LE PRINCIPE

Un refus de contrôle ne constitue pas en lui-même une preuve d'infraction. L'accès peut être refusé dans les conditions prévues, mais l'agent ne transforme pas cette décision en privation de liberté. Expliquez calmement la conséquence et l'orientation possible. Ne poursuivez pas une discussion qui augmente le danger ; demandez du renfort ou alertez selon les faits.



DANS LA PRATIQUE

Un refus de contrôle n'est pas une autorisation de contraindre la personne. Les conséquences sur l'accès suivent le cadre applicable et les consignes. Une découverte, elle, demande d'apprécier la nature du risque : objet interdit au site et objet dangereux ne commandent pas toujours la même réponse.

La même table de contrôle peut rencontrer trois situations juridiquement différentes.



05

13 h

Prévenir les risques terroristes

Observer, se protéger, alerter.

Détecter des faits préoccupants et organiser la sauvegarde des personnes sans s'exposer inutilement.

FICHE 36 • COURS ESSENTIEL

Comprendre la menace

Une intention de terreur, des formes d'action différentes.



La cible

Personnes, lieux, activités ou symboles.



La vulnérabilité

Une exposition ou une faiblesse à réduire.



La réponse

Prévention, protection et alerte coordonnées.

Un phénomène à situer

Le terrorisme vise à imposer intimidation et terreur pour troubler gravement l'ordre public. Les motivations peuvent être politiques, idéologiques ou identitaires. L'agent décrit les faits ; les autorités qualifient l'infraction.

Des repères historiques pour comprendre

2001 aux États-Unis ; janvier et novembre 2015 en France ; Nice en 2016 ; Trèbes en 2018 : des attaques différentes. Le retour d'expérience sert à améliorer la sauvegarde et la coordination.

Des cadres à distinguer

Vigipirate est un plan de protection. L'état d'urgence est un régime juridique exceptionnel ; l'état de guerre relève d'autres règles. Ces cadres ne donnent pas, à eux seuls, de nouveaux pouvoirs à l'APS.

Attaque armée, véhicule utilisé comme arme, prise d'otages, explosif ou cyberattaque : reconnaître une menace ne signifie pas apprendre à la mettre en œuvre.

FICHE 42 • COURS ESSENTIEL

Objet suspect ou appel menaçant

Deux situations, une même exigence de précision.

Objet suspect	Appel menaçant
Observer depuis une position sûre, sans toucher ni ouvrir.	Écouter et noter l'heure ainsi que les propos exacts utiles.
Éloigner le public et empêcher l'approche sans s'exposer.	Relever le lieu ou le délai annoncé, le numéro affiché et les bruits réellement entendus.
Alerter depuis une position éloignée ; suivre les consignes des autorités.	Transmettre immédiatement selon la procédure, sans diffuser de rumeur.

Adapter la protection

Ne choisissez pas une distance de sécurité arbitraire. La configuration des lieux, les obstacles, le risque supposé et les consignes reçues comptent. Ne rapprochez pas le public d'une zone inconnue pour libérer un accès et ne revenez pas récupérer un objet oublié.

UNE TRACE EXPLOITABLE

« À 14 h 12, appel reçu au PC. L'interlocuteur annonce un objet dangereux dans le hall. Je n'ai pas vu cet objet. Alerte transmise à 14 h 13. » Ce compte rendu sépare la déclaration reçue d'un fait constaté.

Une accalmie ne prouve pas la fin du danger. Pensez au risque d'un second événement et attendez les instructions compétentes.

FICHE 45 - COURS ESSENTIEL

Protéger et guider le public

Des consignes courtes, une direction comprise.



Orienter sans créer un nouvel obstacle

Indiquez une action immédiatement réalisable : suivre un trajet sûr, rester à l'abri ou dégager un passage. Parlez clairement, montrez la direction et évitez les instructions contradictoires. Ne rassemblez pas les personnes au voisinage de la menace.

Prendre en compte les besoins réels

Adressez-vous directement à la personne qui a besoin d'aide. Repérez les possibilités d'accompagnement sans vous exposer. Une personne ne pouvant pas emprunter l'itinéraire doit être signalée avec sa localisation précise aux intervenants.

Le guidage vise une zone réellement protégée. Ne déclenchez pas mécaniquement une évacuation vers le danger.

FICHE 51 - PRATIQUE GUIDÉE

Entraîner la décision collective

Relier les observations, la protection et la coordination.

Atelier	Pratique minimale	Décisions à travailler
Se protéger et protéger	1 h 30	Évaluer un itinéraire, choisir une mise à l'abri et guider le public sans l'exposer.
Alerter et faciliter l'intervention	1 h	Localiser le danger, décrire les faits et appliquer les consignes des forces de l'ordre.

Préparer un exercice sûr

Le formateur annonce le cadre, les rôles et le signal d'arrêt. Les matériels sont inertes ou pédagogiques. Les contraintes servent à observer les décisions : un accès devient inutilisable, une information doit être confirmée ou un renfort attend une localisation précise.

DÉBRIEFING

Reprendre la chronologie, expliquer le choix d'itinéraire, vérifier la qualité du message et repérer les expositions inutiles. Chaque correction doit déboucher sur une action que le groupe peut rejouer.

Les temps de pratique sont inclus dans les 13 h. Les séquences relatives aux blessures, aux gestes en contexte d'attaque et à l'alerte traumatique s'appuient sur le manuel de secourisme et les ateliers du formateur.

La sensibilisation au secours en contexte d'attaque comprend notamment 1 h de pratique, réalisée avec le formateur.

FICHE 54 • COURS ESSENTIEL

Respecter la liberté de la personne

Un contrôle d'accès n'autorise pas toutes les contraintes.

Action envisagée	Limite à garder en tête
Vérifier une autorisation d'entrée	Appliquer une procédure licite et pertinente ; ne pas transformer le contrôle en enquête personnelle.
Refuser l'accès	Expliquer le motif prévu, proposer le relais utile et permettre le retrait de la personne dans les conditions de sécurité du site.
Effectuer une palpation	Vérifier le fondement légal et toutes les conditions, dont le consentement exprès. Un refus ne justifie pas de forcer le geste.
Retenir une personne	Ne jamais le faire pour obtenir un nom, un aveu ou un paiement. L'appréhension de l'article 73 suppose ses conditions propres.

NE PAS CONFONDRE ENTRÉE ET SORTIE

Un visiteur refuse l'inspection prévue et décide de repartir. Ce seul refus ne permet pas de le retenir. L'agent maintient la règle d'admission, préserve un passage sûr et rend compte si la situation l'exige.

La contrainte ne sert ni à punir une incivilité ni à obtenir l'obéissance. Toute intervention doit rester justifiée par son cadre et les faits.

FICHE 57 · COURS ESSENTIEL

Préserver les éléments utiles

Protéger les personnes tout en évitant d'altérer les traces.

1**Limiter l'accès à la zone**

Depuis une position sûre, empêchez les passages inutiles selon les consignes. Maintenez les accès nécessaires aux intervenants et signalez les limites du périmètre.

2**Ne pas manipuler pour comprendre**

Ne déplacez pas un objet suspect, n'ouvrez pas un contenant et ne reconstituez pas la scène. Décrivez ce qui est visible. Si une action de protection a modifié les lieux, expliquez-la au relais.

3**Préserver les documents et images**

Signalez rapidement la période et la zone concernées au responsable habilité. Ne photographiez pas un écran avec votre téléphone et ne diffusez pas un enregistrement à un tiers.

4**Transmettre les observations**

Distinguez vos constatations des propos d'un témoin. Orientez celui-ci vers les interlocuteurs compétents sans le contraindre à rester ni mener un interrogatoire.

Garder la bonne priorité

Préserver les traces ne doit pas empêcher une protection urgente. L'APS n'acquiert aucun pouvoir de saisie ou d'enquête supplémentaire. Les forces de l'ordre organisent les actes relevant de leur mission.

Une demande d'images passe par le circuit prévu : l'accès et l'extraction sont réservés aux personnes habilitées, dans le cadre applicable.

FICHE 60 • AU POSTE

Les contrôles avant la vacation

Une vérification réelle derrière chaque repère.

1

Mission

Périmètre, horaires, interlocuteurs et consignes à jour. Identifier les événements, travaux et modifications attendus.

2

Moyens

Tenue, radio, clés, badges et dispositif d'alerte. Signaler immédiatement un défaut ; connaître la mesure compensatoire validée.

3

Accès et filtrage

Fondement des contrôles, information du public, conditions de consentement, agents affectés et procédure de refus.

4

Vigilance et protection

Posture de sécurité applicable, issues utilisables, possibilités de repli, numéros utiles et accès des intervenants.

5

Relève

Faits non clos, personnes déjà prévenues, actions attendues et matériel indisponible. Faire confirmer les points importants.

Si deux consignes se contredisent, demander une clarification avant d'improviser. L'urgence appelle la protection et l'alerte pertinentes.